

Chers Coopérateurs, chères Coopératrices,

Aquarius Biocoop offre depuis plus de 40 ans un espace de gouvernance participative et collective propice à l'**implication des coopérateurs.trices lors des prises de décision au cours de notre Assemblée Générale annuelle.**

Avec **plus de 19 000 coopérateurs.trices**, les chances sont infimes d'atteindre le quorum légal (1/6e du nombre de Coopérateurs.trices) qui permettrait à la 1re Assemblée Générale d'être délibérante. De fait, le **vote effectif des résolutions** et la **prise de décisions** réelles n'interviendront que lors de la **2nde Assemblée Générale** (qui est délibérante quel que soit le nombre de participants). Nous souhaitons que les décisions soient prises par le plus grand nombre de coopérateurs.trices possible, aussi, **nous vous engageons instamment à participer à la 2nde AG** plutôt qu'à la 1re.

Convocation Assemblée Générale ordinaire Annuelle 2024

La **1ère Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** est définie le **lundi 3 mars 2025 à 12h30** dans les locaux d'Aquarius à l'étage du 6 Rue du 11e Bataillon de Chasseurs, 74000 Annecy.

Si la 1ère AG n'atteint pas le quorum requis, convocation (par voie d'annonce légale et sur le site internet) de la :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire

- Rapport de gestion établi par le directoire
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus aux membres du conseil de surveillance
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code du commerce et approbation des dites conventions.
- Rappel des articles 31 et 32 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités administratives.
- Renouvellement de mandats pour 1/3 des membres du Conseil de Surveillance.
- État de l'actionnariat salarié.
- Réponses aux questions des Coopérateurs.trices.

**2ème Assemblée Générale ordinaire
le jeudi 27 mars 2025 à 19h
(accueil dès 18h30)**

Salle **La RIOULE**, 23 impasse des Fusains, ZA des Côtes, 74960 MEYTHET.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les comptes annuels et les rapports du commissaire aux comptes à partir du 16 février 2025 au magasin Aquarius Pringy (siège social - services administratifs) en prenant rendez-vous par téléphone au 04 50 27 32 35 ou en envoyant un mail à contact@aquariusbiocoop.org.

Mot de la présidence

Chers coopérateurs, chères coopératrices,
Ensemble, nous traversons une époque marquée par des enjeux décisifs pour l'avenir de notre alimentation et, plus largement, de notre société. Nous le savons toutes et tous, le modèle agricole et alimentaire doit évoluer pour répondre aux défis climatiques, environnementaux et sociaux. Chez Biocoop Aquarius, nous avons la chance d'être au cœur de cette transformation. Les questions d'autonomie alimentaire et de relocalisation des approvisionnements sont au centre de nos réflexions. Par ailleurs, après une période de doutes pour le bio, nous voyons les premières lueurs d'un renouveau. Les consommateurs reviennent vers des produits à forte valeur éthique et environnementale, et c'est ensemble que nous pouvons renforcer cette dynamique.

Un événement marquant de cette année a été le changement de présidence. Anne-Violaine, en raison d'autres obligations, a choisi de laisser sa place tout en restant membre du conseil de surveillance. Je tiens à saluer son travail exemplaire et son engagement. Eric, en tant que vice-président, et moi-même en tant que président, avons pris la relève pour poursuivre cette belle aventure collective.

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à tous les coopérateurs et toutes les coopératrices pour leur fidélité et leur engagement. Votre présence et vos actions donnent tout son sens à notre projet collectif. J'exprime également toute ma reconnaissance envers les employé(e)s de la coopérative, ainsi que les membres du directoire et du conseil de surveillance. Leur dévouement et leur travail sont indispensables pour faire vivre et promouvoir nos valeurs.

Nous vous invitons à participer à notre prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra le 27 mars, afin de revenir ensemble sur les moments forts et les activités de notre coopérative au cours de l'année passée.

Cette année, durant l'assemblée générale, nous aurons l'honneur d'accueillir Jean-Baptiste Bosson, glaciologue et fondateur de l'association « Marge Sauvage ».

Son travail exemplaire pour la protection des glaciers est un rappel puissant de l'interdépendance entre nos modes de vie et la préservation de notre environnement. Je suis convaincu que son intervention saura nous inspirer et nourrir nos réflexions collectives.

Avec toute ma gratitude,
Adrien Falewée
Président du Conseil de Surveillance

Mot du directoire

Pour notre coopérative l'exercice 2023/24 marque la fin d'une séquence pénible. Après le covid, l'inflation, et une relative désaffection pour la bio, des signaux positifs redonnent de l'espoir.

La fréquentation en hausse de nos magasins se traduit par une progression de 7,5%.

Les remodelings des magasins de La Paix et BCA portent leurs fruits. La Roche continue sur une bonne tendance. Il ne reste plus que le magasin de Pringy à mettre au goût du jour. Nous sommes impatients ! Il est également très satisfaisant de voir plus de 900 nouveaux coopérateurs nous rejoindre.

Nous nous réjouissons pour notre projet coopératif bien sûr, mais aussi pour la filière bio. Nos ventes en hausse stimulent naturellement la production en amont.

Localement nous avons référencé une quinzaine de nouveaux fournisseurs/producteurs.

Notre gestion et l'engagement des équipes nous permettent de rester les mieux disants en matière de prix sur nos zones de chalandises. Nationalement Aquarius est 8% moins cher que la moyenne des magasins bios.

Vous ne pouvez pas être présent.e ? Si vous ne pouvez pas assister personnellement à cette 2nde AG, vous pouvez :

- voter en ligne (dans la rubrique AG),
- par correspondance
- ou par procuration selon les modalités exposées sur le formulaire ci-après.

Vos questions : Les questions écrites posées le cas échéant par les coopérateurs.trices au Conseil de Surveillance et auxquelles il sera répondu, doivent être envoyées au siège social, adressées au président du Conseil de Surveillance ou à l'adresse mail cs@aquariusbiocoop.org, au plus tard le 15 mars 2025.

Vous souhaitez vous engager davantage ?

Vous êtes concerné.e.s par la stratégie et les perspectives d'Aquarius? Devenez membres du Conseil de Surveillance de la coopérative! Vous pouvez vous déclarer jusqu'au jour de l'AG. N'hésitez pas à prendre contact avec Adrien FALEWEE, président du conseil de surveillance d'Aquarius à adrien.falewee@aquariusbiocoop.org.

Les statuts prévoyant la possibilité de candidater jusqu'au jour de l'AG, les candidatures parvenues entre le 24 janvier 2025 et le 28 mars 2025 seront toutes présentées lors de l'AG.

Résolutions. L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle délibérera sur les résolutions suivantes :

1. L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve : les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

2. L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil de Surveillance, et décide d'affecter le bénéfice de 184.144 € au compte "autres réserves" et "réserve légale". Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 3.456.410 €. En tant que de besoin, et conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

3. L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve la poursuite des conventions anciennes.

4. L'Assemblée Générale, après lecture des articles 31 et 32 des statuts décide de ne pas appliquer de ristournes complémentaires. Pour information, la remise coopérateur.trice de 3% est maintenue cette année.

5. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

6. L'Assemblée Générale, constate que :

- Les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Valérie BONTRON, Ludivine CHOPARD et Pauline VIGNOUD arrivent à expiration ce jour ;
- Les statuts prévoyant 9 postes de membres du Conseil de Surveillance, il y a 3 postes vacants ;
- A ce jour, une candidature a été reçue pour intégrer le conseil de surveillance, celle de Ludivine CHOPARD. Tout.e autre candidat.e peut soumettre sa candidature d'ici le début de la présente AG ; pour rappel les candidatures reçues entre le 23 janvier et le 27 mars 2025 seront toutes présentées le jour de l'AG. Le nombre d'administrateurs.trices salarié.e.s au sein d'une SA ne peut dépasser le tiers des administrateurs.trices en fonction. Les candidat.e.s seront classé.e.s en fonction de l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues qui définira la durée de leur mandat, selon les postes à pourvoir :
 - 3 mandats de 3 ans.

Formulaire de vote par correspondance ou par procuration (choisir UNE SEULE des solutions suivantes)

pour les Assemblées Générales Ordinaires Annuelles 2025 (AG 1 : 03/03/2025 et AG 2 : 27/03/2025)

Nom _____ Prénom _____ N° coop/carte _____

☐ Je vote par correspondance (en ligne)

Pour cela, vous devez vous rendre sur notre site internet et accéder à la rubrique "Assemblée Générale" et voter via le formulaire (vote en ligne)

☐ Je vote par procuration

(Pouvoir valable pour la 1re et la 2nde AG)

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SA Coopérative AQUARIUS, Je donne pouvoir :

- ☐ au Conseil de Surveillance selon l'article 17 des statuts
- ☐ à un.e coopérateur.trice¹:

Nom.....

N°coop/carte.....

☐ Je vote par correspondance (par courrier)

J'émet le vote suivant, en cochant ma réponse :

Résolution 1 : ☐oui ☐non ☐ abstention

Résolution 2 : ☐oui ☐non ☐ abstention

Résolution 3 : ☐oui ☐non ☐ abstention

Résolution 4 : ☐oui ☐non ☐ abstention

Résolution 5 : ☐oui ☐non ☐ abstention

Résolution 6 :

- Ludivine CHOPARD : ☐oui ☐non ☐ abstention

Fait à _____ Le _____

Signature (obligatoire) _____

	J'accepte de recevoir la convocation par email pour les prochaines années : ☐ oui ☐ non
	Mail : _____

¹Vous pouvez remettre une procuration à un.e autre coopérateur.trice, à votre conjoint(e) ou à votre partenaire de PACS. Si vous indiquez un nom, vérifiez que votre mandataire sera bien présent à l'AG et qu'il n'a pas atteint le max. de 30 pouvoirs, sinon votre pouvoir ne pourra pas être pris en compte. Si vous n'indiquez aucun nom, votre pouvoir est également valable, les votes seront alors favorables à l'adoption des projets de résolutions présentées par le Conseil de Surveillance et défavorables à l'adoption de tout autre projet de résolution. Les coopérateurs.trices ont le droit de participer à l'AG sur simple justification de leur identité.

Merci d'adresser ce document signé par courrier au siège social : Aquarius Pringy - 152 rue de la Gare - Pringy - 74370 ANNECY ou par email à ag@aquariusbiocoop.org ou de le déposer dans votre magasin de proximité.

Pour être pris en compte, les votes par correspondance doivent être parvenus chez Aquarius au plus tard la veille de l'Assemblée Générale à minuit.